

Covid-19 : la HAS précise le cadre d'utilisation de Xevudy®

ACTUALITÉ PRESSE - Mis en ligne le 29 avr. 2022

29 avril 2022

Après avoir autorisé le 6 janvier dernier l'accès précoce au Xevudy® (so-trovimab) en traitement curatif de la Covid-19, la HAS apporte aujourd'hui une précision sur le cadre de son utilisation. En effet, l'activité neutralisante de cet anticorps monoclonal semble fortement diminuée sur le sous-variant BA.2, majoritaire aujourd'hui. En conséquence, la HAS maintient l'autorisation d'accès précoce de ce produit seulement pour les patients atteints par une souche autre que le sous lignage BA.2 du variant Omicron.

Plusieurs traitements sont actuellement disponibles pour lutter contre le virus de la Covid-19. C'est le cas de Xevudy®, anticorps monoclonal à double action : il neutralise le virus pour l'empêcher d'infecter de nouvelles cellules et élimine les cellules déjà infectées par celui-ci. Il est indiqué chez les adultes et adolescents âgés de 12 ans et plus (et pesant plus de 40 kg) infectés par le SARS-CoV-2 qui ne nécessitent pas une supplémentation en oxygène et qui présentent un risque de faire une forme sévère de la maladie.

Alors que la situation épidémique actuelle en France est marquée par la dominance du soulignage BA.2 du variant Omicron, les données disponibles suggèrent une perte d'activité neutralisante de Xevudy® sur celui-ci. **Dans ce contexte, la HAS maintient l'autorisation d'accès précoce pour ce traitement, mais uniquement sous réserve de la sensibilité de la souche de SARS-CoV-2 vis-à-vis de Xevudy®, ce qui exclut les patients atteints par le sous-lignage BA.2 du variant Omicron.**

La HAS précise que le schéma posologique de Xevudy® reste actuellement inchangé, à savoir une dose unique de 500 mg, par voie intraveineuse.

Point sur les autres traitements disponibles

Les autres traitements actuellement disponibles sont les suivants :

Paxlovid®, antiviral anti-SARS-CoV-2, bloque la réplication du virus dans l'organisme. Il est comme le Xevudy® utilisé en traitement curatif. Il doit être administré dès que possible après le diagnostic positif à la Covid-19 et au maximum dans les cinq jours suivant l'apparition des symptômes. Après lui avoir accordé une autorisation d'accès précoce, la HAS a récemment rendu un avis favorable à l'inscription au remboursement de ce mé-

dicament, ce qui devrait faciliter sa prescription en médecine de ville et donc son accès pour les patients.

Evusheld®, association d'anticorps monoclonaux utilisée en traitement préventif, est destinée aux patients faiblement ou non répondeurs à la vaccination et à risque de forme grave de la maladie. Evusheld® est le seul traitement préventif efficace contre le variant Omicron.

La HAS rappelle que la possibilité de recours aux traitements contre la Covid-19 ne dispense pas du respect des gestes barrières et des mesures de distanciation sociale, et que ces traitements ne sont pas destinés à être utilisés en substitut à la vaccination.

Nous contacter



Service Presse

Florence Gaudin - Cheffe de service

Marina Malikité - Attachée de presse - 01 55 93 73 52

Stéphanie Lecomte - Attachée de presse - 01 55 93 73 17

Mohamed Bouhadda - Attaché de presse - 01 55 93 73 18

Quentin Nogues - Attaché de presse - 01 55 93 38 03

[contact.presse\[at\]has-sante.fr](mailto:contact.presse[at]has-sante.fr)

Ces n° sont réservés aux journalistes, nous ne sommes pas habilités à répondre aux autres demandes.

Nous contacter

Voir aussi

DÉCISION D'ACCÈS PRÉCOCE

07/01/2022

XEVUDY (sotrovimab)
